



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Projet Éducatif de Territoire - année scolaire 2015/2016 - Participation financière de la Ville - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

DE20151214_52

Conseil municipal du 14 décembre 2015

Rapporteuse :
Stéphanie GARCIA

Télétransmise à la Préfecture le 16 DEC. 2015
Affichée le 16 décembre 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAGRANGE

**Projet Éducatif de Territoire - année scolaire 2015/2016 -
Participation financière de la Ville - Contrat Local
d'Accompagnement à la Scolarité**

Petite enfance et éducation
id : 1103

Conseil municipal
14 décembre 2015

52

Rapporteure : Stéphanie GARCIA

Dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (C.L.A.S.), les centres sociaux et les associations partenaires du Projet Éducatif de Territoire interviennent sur le temps périscolaire auprès des enfants scolarisés dans les établissements du premier degré de la Ville d'Angoulême.

Leurs interventions s'organisent le soir après la classe, quatre jours par semaine tout au long de l'année scolaire.

Les objectifs au regard de la Charte Nationale sont :

- d'aider les jeunes, en utilisant les technologies de l'information et de la communication notamment, à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir,
- d'élargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville et de l'environnement proche,
- de valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes,
- d'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

L'ensemble de ces actions est co-financé par la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) et sur des fonds du Contrat de Ville pour les quartiers dits prioritaires.

Un Comité de pilotage réunit chaque année les différents financeurs pour définir les montants alloués en fonction du nombre de cycles proposés par les opérateurs.

Pour permettre aux associations d'assurer cette mission pour l'année scolaire 2015 / 2016, la Ville d'Angoulême attribue une subvention d'un montant total de 99 600,00 €. Cette participation financière de la collectivité est calculée au regard de différents critères :

- Bilan des actions de l'année scolaire 2014 / 2015,
- Montants du budget prévisionnel et de la subvention demandée,
- Nombre de cycles proposés et nombre d'enfants accueillis,
- Localisation des actions.

La répartition pour l'année scolaire 2015 / 2016 est la suivante :

CSCS MJC Louis Aragon	17 200,00 €
CSCS MJC Sillac Grande Garenne Frégeneuil	15 300,00 €
CSCS CAJ Grand – Font	20 200,00 €
CSCS MJC Rives de Charente	5 400,00 €
CSCS ACAIQ Basseau	15 800,00 €

Amicale Laïque d'Angoulême	4 600,00 €
Loisirs Formations Mobilité	6 100,00 €
Les Francas de la Charente	15 000,00 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2015 de la Ville.

Il vous est proposé d'approuver les montants proposés et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à verser les subventions et signer les conventions ci-annexées.

Les élus désignés ci-après ne prenant pas part aux votes des délibérations ou des subventions, uniquement pour les associations ou organismes dont ils sont membres en tant que représentants de la Ville et d'autres organismes ou à titre personnel :

- | | | |
|-------------------------------------|-------------------|------------|
| - CSCS Louis Aragon | Xavier Bonnefont | Titulaires |
| | Isabelle Lagrange | |
| | Danielle Chauvet | |
| | François Elie | Suppléants |
| Stéphanie Garcia | | |
| - CSCS ACAIQ Basseau Petite Garenne | Joël Guitton | |

- CSCS MJC Sillac / Grande Garenne /
Frégéneuil

Xavier Bonnefont et sa représentante Elisabete
Serralheiro

Danielle Chauvet

Jean-Pol Gatellier

- CSCS CAJ La Grand Font

Xavier Bonnefont et sa représentante
Elise Vouvet

Danielle Chauvet

Joël Guitton

- CSCS Rives de Charente

Laïd Bouazza

Danielle Chauvet

- Loisirs Formation Mobilité

Murat Ozdemir

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
14 décembre 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint

